

Point 10b) de l'ordre du jour Modification du règlement du CSE :
retrait d'une équipe en LNA/LNB

Règlement CSE art. 7.5. alinéa 2 (nouveau)

Si une place devient vacante en Ligue Nationale A ou B en raison du retrait d'une équipe ou pour d'autres raisons, seul le dernier de groupe de Ligue Nationale A, resp. de Ligue Nationale B sera relégué. Au cas où deux places deviendraient vacantes, aucune équipe de Ligue Nationale A ne serait reléguée et seules les deux équipes classées dernières des deux groupes de Ligue Nationale B seraient reléguées

Disposition transitoire :

Cette règle est valable pour la première fois à la fin de la saison 2006/début de la saison 2007.